

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1059<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 14 mai 2013,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, Mme Hélène Boisjoly, M. Roch Chouinard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, Mme Louise Poirier, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour, M. Michel Sarra-Bournet, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS : Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; le représentant de l'École HEC Montréal, Monsieur Gilbert Babin (en l'absence de Mme Louise Côté); le représentant de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les étudiants : Mme Maud Laporte-Roy, M. Francis Bouchard, M. Yan Bertrand; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. André Dufresne; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1059-5, de la Faculté de médecine, M. Hugo Soudeyns, directeur du Département de microbiologie et immunologie; pour la délibération CE-1059-7.1, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sylvestra Mariniello, directrice du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques; pour la délibération CE-1059-7.2, de la Faculté de médecine : M. Robert Forget, professeur titulaire à l'École de réadaptation; pour la délibération CE-1059-7.3, de l'École d'optométrie : M. Jacques Gresset; pour la délibération CE-1059-8 : M. Bruno Clerk, conseiller aux études de premier cycle au Vice-rectorat aux études.

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FAS : M. Laurent J. Lewis; la substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; un étudiant : M. Robert Martin; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer;

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

Le président signale la présence de Mme Maud Laporte-Roy, de M. Yan Bertrand et de M. Francis Bouchard, désignés pour siéger à la Commission des études comme membres étudiants (nomination, à venir, par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire). Le président félicite M. Michel Sarra-Bournet, dont le mandat à la Commission des études comme membre nommé par l'Assemblée universitaire a été renouvelé jusqu'au 31 mai 2017 (AU-550-9, 13 mai 2013).

CE-1058-1 ORDRE DU JOUR

CE-1058-1

L'ordre de présentation des points de l'ordre du jour pourra varier selon la disponibilité des présentateurs et des invités. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1058<sup>e</sup> séance tenue le 16 avril 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Faculté de médecine — Département de microbiologie et immunologie  
Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques
  - Modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0)

6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
- 6.1 Faculté des sciences de l'éducation
  - Centre de formation initiale des maîtres — CFIM
    - Abolition du programme de Certificat de qualification en enseignement (1-827-5-1)
- 6.2 École HEC Montréal
  - Modification aux programmes de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
  - Modification au Règlement régissant l'activité étudiante
  - Modification aux programmes de Certificat
- 6.3 Faculté de droit
  - Programme de Baccalauréat en droit
    - Création d'un cheminement international
7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
- 7.1 Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
  - Création de deux options au programme de Maîtrise en études cinématographiques
- 7.2 Faculté de médecine — École de réadaptation (physiothérapie)
  - Création d'un programme de Certificat en physiothérapie (diplôme de qualification)
- 7.3 École d'optométrie
  - Modification au programme de Certificat de résidence en optométrie
- 7.4 École Polytechnique
  - Création de quatre options aux programmes de DESS et de Maîtrise en génie énergétique
8. Bilan académique du conflit étudiant au trimestre d'hiver 2012
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1059-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1057<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1059-2

La correction suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 8, au premier paragraphe de la délibération CE-1058-4, à la deuxième ligne, remplacer les dates du 4 et 5 avril par celles du 2 et 4 avril.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1058<sup>e</sup> séance tenue le 16 avril 2013, tel que corrigé.

CE-1059-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1059-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1058<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1059-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1059-4

CE-1059-4.1 CREPUQ

CE-1059-4.1

M. Raymond Lalande présente des éléments d'information relatifs à l'annonce, par le recteur lors de la 550<sup>e</sup> séance de l'Assemblée universitaire du 13 mai dernier, du retrait de l'Université de la CREPUQ, à compter du 31 octobre prochain. Considérant le retrait annoncé par d'autres universités, ces institutions prévoient se rencontrer prochainement, afin de préciser des modalités de transition relativement au maintien de certains services et instances, notamment ceux liés à l'enseignement et au fonctionnement académique.

CE-1059-4.2 Processus d'admission et d'inscription

CE-1059-4.2

Mme Marie-Claude Binette présente des éléments d'information relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs au processus d'inscription au trimestre d'été 2013 présentent une augmentation de 505 inscriptions (entre les 2 et 9 mai); comparativement, les résultats

observés à la même période de l'année précédente présentaient une augmentation d'une proportion de 4 %. La Faculté des arts et des sciences (+ 14 %) et la Faculté de l'éducation permanente (+ 12 %) présentent des écarts importants, alors que des diminutions sont observées dans certaines Facultés. Une suggestion portant sur la possibilité d'établir des comparables avec les résultats du trimestre d'été 2011 plutôt qu'avec le trimestre d'été 2012, en raison de la situation de grève qui a eu cours au trimestre d'hiver 2013 et de la période de rattrapage qui a suivi, Mme Binette précise, après vérification, que les résultats relatifs au trimestre d'été 2012 présentaient une diminution d'une proportion de 6 %.

Les résultats relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2013 indiquent qu'une proportion de 81 % des demandes a été traitée; comparativement, une proportion de 89 % des demandes avait été traitée l'année dernière, à la même période. Ce retard dans le traitement des demandes est lié, en partie, à l'implantation de Synchro et à la charge additionnelle de travail qui en a découlé. La situation n'apparaît pas inquiétante à cette étape. Les résultats relatifs aux programmes d'études supérieures présentent une augmentation d'une proportion de 1 % des demandes d'admission à des programmes de deuxième cycle, et une diminution d'une proportion de 9 % des demandes d'admission aux programmes de troisième cycle. Relativement aux inscriptions, il est indiqué qu'à cette étape du processus, les données disponibles n'apparaissent pas significatives.

CE-1059-5      FACULTÉ DE MÉDECINE — Département de microbiologie et immunologie      CE-1059-5  
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES — Département de sciences biologiques  
- Modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie  
(1-500-1-0)

---

A-33/1059<sup>o</sup>/023, 023.1

La Commission reçoit M. Hugo Soudeyns, directeur du Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine, pour la présentation du projet mentionné en rubrique. La modification proposée au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie donne suite à la création récente de ce programme (CE-1055-5.3, 22 janvier 2013), afin, principalement, d'y intégrer les cours et les contenus de formation qui rendent compte de la situation actuelle des disciplines liées à la microbiologie et à l'immunologie, plus particulièrement en regard des développements en santé publique. L'implantation d'un programme de Baccalauréat, offert conjointement par la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences, favorisera la visibilité de ce domaine —pour lequel l'Université constitue un chef de file, tant en enseignement qu'en recherche, et regroupe des expertises importantes dans les différents domaines et disciplines qui s'y rattachent (dont les domaines de la biologie cellulaire et moléculaire, de l'écologie, de la biodiversité et de l'évolution, ou les disciplines et sous-disciplines liées aux sciences biomédicales, à la bioinformatique, à l'immunodéficience, à la vaccinologie, à la microbiologie des aliments, etc.)—, et facilitera l'actualisation de la formation en regard de l'évolution constante des domaines concernés. Dans cette perspective, les objectifs de formation du programme proposent une formation théorique et pratique de premier niveau en microbiologie et immunologie moléculaires ainsi qu'en microbiologie environnementale, et visent à établir des passerelles vers les études supérieures ainsi qu'à favoriser l'intégration professionnelle des finissants sur le marché du travail dans les domaines de la santé, de la biologie microbienne et de l'environnement. Les modifications proposées portent principalement sur la création de onze nouveaux cours (sigles MCB, CHM et BIO), l'ajout d'un cours de physiologie et d'un cours d'épidémiologie et le retrait de 20 cours, ainsi que le réaménagement afférent des blocs de cours de la structure du programme. Des modifications mineures sont également apportées à sept cours (changement de titre ou de descripteur). La présentation reporte au document A-33/1059<sup>o</sup>/023.

À la suite d'une intervention présentée par M. Raymond Lalande, M. Soudeyns prend note de la possibilité de consulter le Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine quant aux contenus du cours MCB 3040—*Éthique en microbiologie et immunologie*.

La Commission prend note des remerciements adressés aux différentes personnes et instances qui ont participé à l'élaboration du programme, tant à la Faculté de médecine

et à la Faculté des arts et des sciences qu'au Vice-rectorat aux études, au Registrariat et au Service de l'admission et du recrutement.

Mme Michelle McKerral s'exprime au nom du directeur du Département de sciences biologiques de la FAS, M. Marc Amyot, qui n'a pu être présent à la séance, afin de souligner la qualité de la collaboration qui a eu cours entre les deux Départements concernés. Considérant les développements présents à l'Université dans ce domaine depuis plus de 50 ans, il apparaît important d'être en mesure de proposer une offre de formation qui conjugue les expertises réunies à la Faculté de médecine et à la FAS, et qui constitue une formation complète et solide en microbiologie et immunologie.

Mme Hélène Boisjoly mentionne que la Faculté de médecine et la FAS se disent fières d'avoir réussi à finaliser le projet de programme au terme d'un long processus d'élaboration, au cours duquel les Facultés ont dû composer avec les défis liés au caractère interfacultaire du programme.

M. Gérard Boismenu signale que l'établissement du programme présenté constituera un repère important dans le développement d'offres de formation interfacultaires à l'Université, et pourra inspirer d'autres modèles de programme. Il souligne également qu'une avancée additionnelle du projet a été favorisée, au cours de l'année 2011-2012, par la proposition présentée par le Vice-rectorat aux études en regard de la définition d'une offre de formation conjointe.

M. Jean-Pierre Blondin présente brièvement le document A-33/1059<sup>e</sup>/023.1, portant sur le protocole d'entente entre la Faculté de médecine, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine vétérinaire, et précise que la Faculté de médecine vétérinaire exercera un rôle actif et justifié en regard du programme, notamment par les expertises de cette Faculté en microbiologie alimentaire et en microbiologie animale. M. Lalande indique que sans constituer un document institutionnel définitif, le protocole établi pour ce programme pourra constituer un modèle utile pour d'autres développements d'offres de formation interfacultaires.

La Commission convient de l'approbation du projet présenté; dans ce cadre, la Commission reçoit le document relatif au protocole d'entente entre la Faculté de médecine, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine vétérinaire, sur les principes de gouvernance du programme (document A-33/1059<sup>e</sup>/023.1).

La Commission félicite les Facultés et responsables concernés en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0), au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine, et au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1059<sup>e</sup>/023.

CE-1059-6      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1059-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mm Louise Poirier, présente le projet inscrit au point 6.1.

M. Gilbert Babin, directeur du programme de B.A.A. de l'École HEC Montréal, présente le projet inscrit au point 6.2.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Guy Lefebvre, présente le projet inscrit au point 6.3.

CE-1059-6.1 Faculté des sciences de l'éducation  
Centre de formation initiale des maîtres — CFIM  
- Abolition du programme de Certificat de qualification en enseignement  
(1-827-5-1)

CE-1059-6.1

---

A-33/1059<sup>e</sup>/019, 019.1

En 2009, à la suite d'une demande du MELS en regard des besoins de formation des enseignants d'immigration récente—EIR pour répondre aux conditions d'obtention du brevet d'enseignement, la Faculté des sciences de l'éducation a mis sur pied le Module de qualification en enseignement —lequel comporte les cinq cours prescrits par le MELS pour l'obtention du brevet. Parallèlement, la Faculté a également mis en place le programme de Certificat de qualification en enseignement —lequel comporte les cinq cours du Module ainsi que 15 crédits de stage en milieu scolaire supervisé par la Faculté. Par ailleurs, en 2011, la Faculté a établi le programme *Actualisation de la formation en sciences de l'éducation*, lequel permet aux étudiants du Module et du Certificat de parfaire leur formation disciplinaire ou linguistique. Considérant des problématiques observées pour le placement de ces stagiaires ainsi que la lourdeur administrative associée aux difficultés de trouver des stages pour ces étudiants, et considérant que ces stages ne constituent pas une exigence du Ministère et qu'aucune autre faculté de sciences de l'éducation au Québec n'offre de programme équivalent, la Faculté souhaite abolir le programme de Certificat de qualification en enseignement. La décision de la Faculté a également considéré le fait que d'autres modalités ont été définies afin de favoriser l'intégration de ces étudiants au marché du travail en milieu scolaire québécois, notamment par la création d'ateliers complémentaires, et par le programme d'Actualisation. La présentation reporte au document A-33/1059<sup>e</sup>/019.

En regard de sa recommandation, la Sous-commission du premier cycle a pris connaissance de plusieurs éléments de contexte présentés par la Faculté des sciences de l'éducation, et a conclu qu'il n'y avait pas lieu de maintenir le programme. Par ailleurs, la Sous-commission a invité la Faculté à poursuivre, dans la mesure de ses moyens, les efforts mis en place en vue de faciliter l'intégration des enseignants d'immigration récente au système scolaire québécois.

Les éléments d'information et de contexte présentés par la Faculté des sciences de l'éducation en regard de sa décision d'abolir le programme mentionné concernent, notamment, des questions liées à : la connaissance et la maîtrise de la langue française ainsi qu'aux modalités prévues par le Ministère en cette matière; au niveau de la formation disciplinaire (plus particulièrement en regard des matières de l'histoire et des sciences [physique, chimie et mathématiques]) —laquelle ne figure pas dans les contenus de cours prescrits par le Ministère; aux difficultés relatives à la disponibilité de stages et au faible taux de réussite aux stages; à la complexité que la situation occasionne dans la pratique et en regard de la collaboration avec les milieux de pratique. Il est précisé que la situation particulière au programme de Certificat concerne un nombre limité d'étudiants (alors qu'une bonne proportion des étudiants de la catégorie des enseignants d'immigration récente présente un taux de réussite adéquat), mais peut exiger des énergies et des ressources qui ne sont pas nécessairement disponibles. Par ailleurs, plusieurs mesures additionnelles ont été mises en place pour favoriser l'intégration et la réussite de ces étudiants, dont le programme d'actualisation, des ateliers ainsi que des cours d'appoint (dont des cours de français offerts en collaboration avec la Faculté de l'éducation permanente, et des cours disciplinaires offerts en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Certificat de qualification en enseignement (1-827-5-1), au Centre de formation initiale des maîtres—CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1059<sup>e</sup>/019.

CE-1059-6.2 École HEC Montréal

CE-1059-6.2

- Modification aux programmes de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
- Modification au Règlement régissant l'activité étudiante
- Modification aux programmes de Certificat

---

A-33/1059<sup>e</sup>/020, 020.1 et 021

Les modifications au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA portent principalement sur le répertoire de cours (création de nouveaux cours et modification de titres et de description de cours), sur l'année préparatoire (donnée en français et en anglais) —notamment par l'introduction d'un cours portant sur un projet linguistique d'intégration—, et sur la définition des objectifs d'apprentissage et des compétences. Ces modifications découlent essentiellement de la fusion des trois ordres professionnels concernant les professions comptables; dans ce cadre, une liste de compétences a été établie, à laquelle certains contenus du programme doivent répondre. Des modifications afférentes doivent ainsi être apportées aux programmes de Certificat et au règlement pédagogique (*Règlement régissant l'activité étudiante*). Par ailleurs, trois nouveaux programmes de Certificat sont créés : Certificat en affaires internationales; Certificat en création d'entreprise; Certificat en gestion du marketing. Les principaux objectifs visés par le projet de modification portent sur l'introduction d'une approche intégrative (par l'identification d'objectifs d'apprentissage), sur l'identification de nouvelles grilles de compétences et sur le rehaussement des compétences (en lien avec la fusion imposée des trois ordres de professions comptables), et sur l'accentuation des offres de formation en entrepreneuriat. La présentation reporte aux documents A-33/1059<sup>e</sup>/020 et 021.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, au Règlement régissant l'activité étudiante, et aux programmes de Certificat—comportant la création des programmes de *Certificat en affaires internationales*, de *Certificat en création d'entreprise*, et de *Certificat en gestion du marketing*—, à l'École HEC Montréal, conformément aux documents A-33/1059<sup>e</sup>/020 et A-33/1059<sup>e</sup>/021.

CE-1059-6.3 Faculté de droit  
Programme de Baccalauréat en droit

CE-1059-6.3

- Création d'un cheminement international

---

A-33/1059<sup>e</sup>/022, 022.1

Le programme de Baccalauréat en droit comportant déjà une forte composante liée à l'international, il a paru mieux approprié d'intégrer un cheminement international par des modalités réglementaires plutôt que par la modalité habituelle (ajout d'un bloc de cours spécifique). Le cheminement international proposé dans le cadre du programme de Baccalauréat y est donc intégré selon les modalités suivantes. Les étudiants admissibles à ce cheminement doivent avoir maintenu une moyenne de 3.3 au cours de la première année du programme de Baccalauréat, et avoir réussi le cours DRT 2100 et un cours du bloc 70D. Par la suite, les étudiants du cheminement doivent répondre aux exigences de l'une ou l'autre des deux modalités suivantes : a) avoir effectué un stage d'un trimestre à l'étranger dans une institution partenaire de la Faculté, et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits, puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international ; b) avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international. L'établissement d'un cheminement international dans le cadre du programme de Baccalauréat se pose en fonction des orientations de la Faculté en termes de développement et de

présence à l'international, et en fonction de l'affirmation et de l'accentuation de cet aspect en regard de la formation et de la reconnaissance professionnelle. La modalité proposée permet d'assurer une certaine flexibilité dans le cheminement étudiant (le programme comportant un nombre important de crédits obligatoires). La présentation reporte au document A-33/1059<sup>e</sup>/022.

En réponse à une questions, il est précisé que le partenariat prévu pour le cheminement international concerne principalement des institutions avec lesquelles l'Université ou la Faculté a déjà établi des ententes. Il reste possible de choisir une autre institution ; dans ce cas, une analyse sera effectuée préalablement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un cheminement international au programme de Baccalauréat en droit, à la Faculté de droit, conformément au document A-33/1059<sup>e</sup>/022.

CE-1059-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1059-7

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la FAS, Mme Tania Saba, présente le projet inscrit au point 7.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Sylvestra Mariniello, directrice du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.

Pour la présentation du projet inscrit au point 7.2, la Commission reçoit M. Robert Forget, professeur titulaire à l'École de réadaptation.

Pour la présentation du projet inscrit au point 7.3, la Commission reçoit M. Jacques Gresset, professeur titulaire à l'École d'optométrie.

M. Jean Dansereau, directeur des études supérieures à l'École Polytechnique, présente le projet inscrit au point 7.4.

CE-1059-7.1 Faculté des arts et des sciences  
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques  
- Création de deux options au programme de Maîtrise en études cinématographiques

CE-1059-7.1

---

A-33/1059<sup>e</sup>/015

La modification au programme de Maîtrise en études cinématographiques porte principalement sur la création de deux options : l'option *Études du jeu vidéo*, et l'option *Cheminement international*. Ces deux options s'ajoutent à l'option *Recherche*; l'intitulé de cette option est modifié pour celui d'option *Générale*. L'option *Études du jeu vidéo* vient renforcer l'offre de formation dans ce domaine —selon la perspective des études théoriques—, et répond adéquatement aux développements importants observés dans ce domaine, tout en bénéficiant des expertises présentes à l'Université, dont plusieurs sont regroupées au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques. L'option *Cheminement international* a été définie en fonction d'une stratégie de diversification de la formation offerte en études cinématographiques, laquelle souhaite tenir compte des nouvelles approches et des nouveaux objets de recherche, et proposer des offres de formation mieux adaptées aux besoins des étudiants. Ainsi, cette nouvelle option pourrait, par exemple, permettre à des étudiants d'insérer leur pratique culturelle et leur savoir intellectuel propres dans un espace de comparaison avec d'autres cultures et d'autres traditions de pensée. Le programme de Maîtrise comporte une modalité avec mémoire (un minimum de 15 crédits de cours [3 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option, et de 0 à 3 crédits de cours au choix] et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire) et une modalité avec travail dirigé (un minimum de 33 crédits de cours [9 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option,

et de 0 à 3 crédits de cours au choix] et 12 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé). Cinq nouveaux cours sont créés pour les nouvelles options, que l'on prévoit implanter au trimestre d'automne 2013. La présentation reporte au document A-33/1059<sup>e</sup>/015.

Il est précisé que des infrastructures importantes sont déjà en place au Département pour les études du jeu vidéo (laboratoires, etc.), et que les modalités du cheminement international seront appliquées en lien avec un consortium déjà existant, regroupant douze universités de pays différents; cette modalité permettra également de proposer un contexte d'application différent pour le traitement de diplômes conjoints. On prend note des remerciements adressés au Vice-rectorat aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels, à la Direction des relations internationales, au Registrariat, ainsi qu'au Vice-décanat aux études supérieures de la FAS.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de deux options (option *Études du jeu vidéo* et option *Cheminement international*) au programme de Maîtrise en études cinématographiques, au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1059<sup>e</sup>/015.

CE-1059-7.2	Faculté de médecine École de réadaptation (physiothérapie) - Création d'un programme de Certificat en physiothérapie (diplôme de qualification)	CE-1059-7.2
-------------	---	-------------

---

A-33/1059<sup>e</sup>/016

Le programme de Certificat en physiothérapie a pour objectif principal de permettre au candidat formé à l'étranger d'obtenir le complément de formation nécessaire pour exercer la profession de physiothérapeute dans le contexte de la pratique québécoise, soit un professionnel généraliste autonome appelé à exercer en première ligne, selon un cadre d'accès direct. Le programme proposé comporte 39 crédits de cours et 15 crédits de stages d'intégration clinique de niveau d'études supérieures de deuxième cycle. Le programme sera offert à temps plein sur une période de 16 mois, réparti sur quatre trimestres (hiver, été, automne et hiver); le dernier trimestre (hiver) est composé uniquement de stages cliniques. Le programme sera principalement constitué de nouveaux cours; trois stages cliniques de 5 crédits seront créés pour le dernier trimestre. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'hiver 2014. La présentation reporte au document A-33/1059<sup>e</sup>/016.

Des explications complémentaires portent sur le niveau de la formation recherchée ainsi que sur les avantages présentés par la proposition d'une formation de qualification qui soit offerte selon une structure de programme, et sur la situation actuelle de pénurie. En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Le programme de Certificat ne constitue par un programme de grade; il correspond à une formation d'appoint permettant de répondre aux exigences de l'ordre professionnel; un diplôme sera émis (diplôme de certificat ou attestation de programme d'appoint). Les cours du programme sont prescrits par l'ordre professionnel, de manière à permettre l'accès au droit de pratique, lequel est donné à la suite de la passation d'un examen de l'ordre. Des modalités de financement sont prévues avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles—MICC. L'appellation « Certificat » n'apparaît pas usuelle pour des programmes d'études supérieures, mais le terme « Certificat » est utilisé pour des offres de formation professionnelle. On prend note d'avis relatifs à l'intitulé du programme, notamment en regard de la possibilité de préciser, dans l'intitulé, le caractère de qualification ainsi que le statut de programme d'appoint, et non de grade. M. Roch Chouinard précise que cette question doit être discutée prochainement avec la Faculté.



Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en physiothérapie (diplôme de qualification), à l'école de réadaptation (physiothérapie) de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1059<sup>e</sup>/016.

CE-1059-7.3 École d'optométrie

CE-1059-7.3

- Modification au programme de Certificat de résidence en optométrie

---

A-33/1059<sup>e</sup>/017

La modification au programme de Certificat de résidence en optométrie porte principalement sur les conditions d'admissibilité (ajout d'une exigence relative à la moyenne requise, sur le remplacement de cours ou de stages de 3 crédits par des cours de 1 crédit et par des stages de 1 ou de 2 crédits (afin de répartir la tâche sur plusieurs trimestres), et sur la modification de l'offre de cours pour la spécialisation *Santé oculaire* (9 crédits), notamment afin de mieux répondre à la réalité de la pratique multidisciplinaire de cette concentration. La modification permettra également de mieux répondre à des demandes pour effectuer des stages dans d'autres concentrations, et de pallier des contraintes géographiques lorsque le stage se déroule à l'extérieur de la région métropolitaine (le résident pourra choisir un plus grand nombre de stages à l'intérieur de sa concentration lors d'un trimestre se déroulant à l'extérieur de la clinique de l'École). La structure du programme, totalisant 39 crédits, reste inchangée. Des modifications afférentes sont apportées au répertoire de cours. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2013. La présentation reportée au document A-33/1059<sup>e</sup>/017.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de résidence en optométrie, à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/1059<sup>e</sup>/017.

CE-1059-7.4 École Polytechnique

CE-1059-7.4

- Création de quatre options aux programmes de DESS et de Maîtrise en génie énergétique

---

A-33/1059<sup>e</sup>/018

La création de nouvelles options aux programmes DESS et de Maîtrise en génie énergétique permettra de répondre à des demandes et à des besoins de formation qui se manifestent depuis plusieurs années de la part d'étudiants intéressés à poursuivre une formation de deuxième cycle dans les domaines concernés. Les options suivantes sont donc proposées : option *Efficacité énergétique dans les bâtiments*; option *Énergie hydroélectrique*; *Énergies renouvelables*; *Systèmes et réseaux énergétiques intelligents*. Ces formations seront suivies selon une structure modulaire, soit : un premier module de 15 crédits (5 cours de 3 crédits), commun aux quatre options ; un deuxième module de 15 crédits constitue le module de spécialisation relatif au thème de l'option suivie (ce module est composé de un ou deux cours obligatoires centrés sur le thème de l'option et de cours au choix dans la spécialité ou déclinés selon certaines thématiques) ; le troisième module constitue un module d'intégration (15 crédits), et sera offert aux étudiants désirant poursuivre leur formation au programme de Maîtrise modulaire (ce module comprendra un projet de maîtrise (de 6 à 15 crédits), un stage (de 0 à 12 crédits) et/ou des cours (de 0 à 9 crédits) relatifs au thème de l'option suivie. Neuf nouveaux cours sont créés. L'implantation des nouvelles options est prévue au trimestre d'automne 2013. La présentation reportée au document A-33/1059<sup>e</sup>/018.

La préparation du projet relatif à la création de nouvelles options a comporté la consultation de plusieurs industries et organismes, et a confirmé les besoins existants dans les domaines et thèmes choisis pour les options. La formation sera assurée par un regroupement de professeurs provenant de l'ensemble des Départements de l'École Polytechnique. Les contenus de formation prévoient une certaine ouverture disciplinaire ; ainsi, des cours provenant de la FAS et de l'École HEC Montréal ont été intégrés à la structure des options. L'école prévoit recevoir environ 20 inscriptions pour la première année d'implantation du programme, et environ de 40 à 60 inscriptions pour les années subséquentes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de quatre options : *Efficacité énergétique dans les bâtiments; Énergie hydroélectrique; Énergies renouvelables; Systèmes et réseaux énergétiques intelligents*, aux programmes de DESS et de Maîtrise en génie énergétique, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1059<sup>e</sup>/018.

CE-1059-8 BILAN ACADÉMIQUE DU CONFLIT ÉTUDIANT AU TRIMESTRE D'HIVER 2012

CE-1059-8

Pour la présentation de ce point, la Commission reçoit M. Bruno Clerik, conseiller aux études de premier cycle au Vice-rectorat aux études. La présentation du bilan académique du conflit étudiant au trimestre d'hiver 2012 est effectuée à l'aide de diapositives électroniques, dont le fichier sera déposé au dossier séance. Les tableaux projetés présentent des données relatives aux rubriques suivantes. Les associations étudiantes ayant boycotté les activités académiques sont au nombre de 52, sur quelque 85 associations que compte l'Université. Le nombre total d'étudiants en situation de boycott au mois d'avril 2012 s'élevait à 14 538; le tableau présente la proportion d'étudiants en situation de boycott selon les Facultés concernées (Aménagement, FAS, FSÉ, Kinésiologie, Musique, Théologie et sciences des religions). Le tableau relatif au nombre d'abandons au trimestre d'hiver 2012 fait état des données relatives aux abandons dans les cours touchés par le conflit, par cycle d'étude (la colonne « Moyenne » indique le nombre moyen d'abandons par cours). Les tableaux relatifs à la comparaison des taux d'abandon des années antérieures mettent en parallèle les taux d'abandon par cycle et le taux d'abandon tous cycles confondus dans les cours touchés par le conflit sur trois années. Le tableau relatif aux plans de rattrapage présente des données établies par Faculté et par cycles d'études; 1 372 plans ont été appliqués, et seulement 9 cours ont dû être annulés. Le tableau relatif au nombre d'inscriptions présente une comparaison du nombre des inscriptions par programme sur trois ans, comportant des données sur l'évolution comparative des résultats pour les années 2010-2011 et 2011-2012 (un même étudiant inscrit à deux programmes compte pour deux inscriptions). Le tableau portant sur le taux de réinscription au trimestre d'hiver des étudiants admis au trimestre d'automne module les taux, par années, par clientèles, et selon que le programme de destination a été touché ou non par le conflit étudiant. Le dernier tableau expose les statistiques d'abandon et d'échec à au moins un cours et à au moins deux cours pour les collégiens nouvellement admis au trimestre d'automne dans un programme touché par le conflit étudiant (les pourcentages ne tiennent pas compte du Cégep de provenance). Les données ont été produites par le Registrariat et par le Vice-rectorat aux études.

Mme Marie-Claude Binette indique qu'il y aurait lieu de vérifier la durée des études des étudiants qui ont été affectés par le conflit. M. Jean-Pierre Blondin convient de la pertinence qu'il y aura d'établir des données relatives aux taux de persévérance et d'abandons.

En réponse à une question, M. Roch Chouinard précise qu'il est possible que la situation de conflit ait donné lieu à une diminution du nombre de demandes de bourses. Par ailleurs, cette situation ne semble pas avoir entraîné une diminution du nombre de bourses attribuées. Cette situation devra être vérifiée.

M. Raymond Lalande souligne que la présentation a fait bénéficier de données précises et d'une analyse concluante. Il observe que la situation de conflit a occasionné un impact d'une teneur moindre que celle attendue.

CE-1059-9      AFFAIRES DIVERSES      CE-1059-9

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1059-10      PROCHAINE SÉANCE      CE-1059-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 4 juin 2013, à 14 heures.

CE-1059-11      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1059-11

La séance est levée à 15 heures 55.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 4 juin 2013 – délibération CE-1060 -2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot